

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 70 mètres carrés nécessaire à l'élargissement du chemin du Creuset, située en bordure de cette voie et appartenant aux époux Bouvier.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait cédé au prix de 10 500 F conforme à l'estimation des services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, les travaux de démolition du muret et de reconstruction d'une clôture rendus indispensables par le recoupement de la propriété en cause. Ces travaux sont estimés à 25 000 F ;

**B. Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les dépenses** résultant de cette acquisition seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine :

- pour l'acquisition - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063,

- pour les travaux - sous-chapitre 910-10 - article 233-10.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,